

Cochez la case correspondante à votre demande

- ECOLE MATERNELLE PS MS GS
 ECOLE ELEMENTAIRE CP CE1 CE2 CM1 CM2
 PERMANENT SAISONNIER

Date de la rentrée de votre enfant :

ELEVE

NOM :

PRENOMS : / /

Né (e) le : à

F M

- Précédent établissement :
- Crèche de Val d'Isère
 - Crèche de la commune de
 - Ecole maternelle de Val d'Isère
 - Ecole de la commune de
 - . Nom de l'école :
 - . Adresse :
 - . tél. :

Pour tout enfant provenant d'un établissement hors Val d'Isère, pensez à solliciter un certificat de radiation auprès de la direction de l'école qu'il quitte

SANTE DE L'ENFANT

A jour des vaccins Oui Non
Une copie du carnet de santé doit être transmise lors du rendez-vous avec la direction de l'école concernée

Allergies alimentaires Oui Non
Si une ou des allergies sont confirmées par un avis médical, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera établi par la direction de l'école concernée

Allergie à

Autre problème de santé/handicap Oui Non

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Situation : Concubinage Mariés Pacsés Séparés Divorcés Famille monoparentale Autre

	RESPONSABLE LEGAL 1 <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	RESPONSABLE LEGAL 2 <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur
Nom Prénom		
Adresse sur Val d'Isère (pas de boîte postale)		
Adresse hors Val d'Isère (Obligatoire pour les saisonniers)		
Tel domicile		
Tel portable		
Tel portable Français pour les parents étrangers		
Mail		

PERSONNES A APPELER EN CAS D'URGENCE

1. Responsable 1

Responsable 2

2. Responsable 1

Responsable 2

3. Autre personne :

Nom :

Prénom :

N° de portable :

Lien familial avec les parents :

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT A LA SORTIE SCOLAIRE OU PERISCOLAIRE

Merci de remplir le document en annexe

MODALITES D'INSCRIPTION A L'ECOLE

L'inscription est obligatoire pour :

- ✓ L'entrée en maternelle. L'obligation d'instruction s'applique à partir de la date de la rentrée scolaire de l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de trois ans.
- ✓ Le passage au CP
- ✓ Les écoliers qui viennent d'emménager à Val d'Isère (permanent ou saisonnier)

Si votre enfant ne change pas d'école, son inscription dans la classe supérieure sera effectuée automatiquement par la Mairie et son admission par les écoles.

L'inscription se fait en deux étapes :

- ✓ Vous devez, dans un premier temps, inscrire votre enfant en remplissant le présent formulaire accompagné :
 - D'une copie du livret de famille ou à défaut l'acte de naissance de l'enfant avec filiation (pour les actes étrangers : traduction en français)
 - D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*assurance habitation ou facture de téléphone fixe uniquement, facture d'électricité, de gaz ou d'eau ou une quittance de loyer*)
 - En cas de séparation des parents :
 - La copie du dernier jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés
 - A défaut, attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés
 - En cas de garde alternée, le planning de la garde

Ce formulaire et les pièces justificatives doivent être :

envoyés à	ou	transmis par mail à
Mairie de Val d'Isère Service Enfance Education Jeunesse BP 295 73155 VAL D'ISERE CEDEX		suino@valdisere.fr et servicepopulation@valdisere.fr

- ✓ Dans un deuxième temps, vous devez procéder à son admission auprès de la direction de l'école concernée dès que vous aurez reçu le certificat d'inscription du Service « Enfance Education Jeunesse », en prenant rendez-vous avec :
 - **Céline BORNET, Directrice de l'école maternelle au 04 79 06 09 86**
 - **Annette CLAIR, Directrice de l'école élémentaire au 04 79 06 06 56**

Vous devrez vous présenter avec :

- Le certificat d'inscription
- Le livret de famille
- Le carnet de santé de votre enfant à jour de ses vaccins DT Polio
- Un certificat de radiation si votre enfant fréquentait précédemment une autre école

INSCRIPTION DANS UNE AUTRE COMMUNE QUE CELLE OU VOUS RESIDEZ

Adressez-vous à la mairie de la commune d'accueil. L'inscription peut vous être refusée.

COMMENT S'INSCRIRE APRES UN CHANGEMENT DE DOMICILE ?

Prévenez la direction de l'école où était scolarisé votre enfant. Elle vous remettra un certificat de radiation.

Ensuite adressez-vous au Service Enfance Education Jeunesse (04 79 22 67 71 ou 04 79 22 63 92) en présentant les mêmes documents listés ci-dessus

Tout dossier incomplet sera refusé

Je soussigné (e),(Prénom et Nom du responsable 1)
Responsable légal(e) 1, titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus

Date :

Signature :

Je soussigné (e),(Prénom et Nom du responsable 2)
Responsable légal(e) 2, titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus

Date :

Signature :

Cadre réservé à la Mairie de Val d'Isère

Date réception du dossier :/...../.....

Cachet de la Mairie de Val d'Isère

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les informations collectées par le biais de ce dossier sont destinées à la gestion des inscriptions aux services de la Mairie de Val d'Isère concernés par es éléments. Conformément à l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant en écrivant à la

Mairie de Val d'Isère – Service Enfance Education Jeunesse – BP 295 – 73155 VAL D'ISERE Cedex